

Date de dépôt : 23 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Céline Zuber-Roy : Masques dès la 5P : est-ce vraiment une mesure efficace et d'autres mesures n'auraient-elles pas été préférables ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Début décembre, le DIP a annoncé imposer le port du masque aux élèves de l'école primaire dès la 5P à partir du 8 décembre jusqu'aux vacances de Noël. L'une des principales raisons invoquées pour la mise en œuvre de cette mesure était que les personnes à risque n'avaient pas encore eu accès au booster et risquaient donc d'être infectées par les enfants, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Juste avant les vacances, le DIP a décidé de prolonger cette mesure jusqu'au 24 janvier, en raison de la situation incertaine. Une nouvelle prolongation a été annoncée le 21 janvier, cette fois au motif de permettre aux parents qui le souhaitent de vacciner leurs enfants. Ainsi, à l'heure actuelle, le port du masque sera obligatoire dans le cycle moyen jusqu'au 11 février.

Si l'efficacité du port du masque n'est plus à démontrer de manière générale, la question de son application par des enfants de 8 à 11 ans est différente. Il est en effet raisonnable de douter de leurs capacités à porter le masque correctement durant de longues périodes. Par contre, les effets négatifs de cette obligation tant du point de vue de l'apprentissage que des contacts sociaux sont évidents et doivent être pris en compte.

En parallèle, il est surprenant de constater que les salles de classe n'ont toujours pas été équipées de détecteurs de CO₂, comme le préconisent depuis de nombreux mois des scientifiques, ni de purificateur d'air. De même, la campagne de vaccination des enfants de 5 à 11 ans n'a visiblement pas été la

priorité de notre canton. L'inscription pour cette vaccination, autorisée courant décembre par Swissmedic, n'a ouvert que le 4 janvier dans notre canton et, selon les médias, une quarantaine d'enfants auraient été vaccinés la semaine du 10 au 16 janvier. Ainsi, ce n'est que dès le 17 janvier que les parents ont réellement eu la possibilité de vacciner leurs enfants, repoussant ainsi aux vacances de février une protection vaccinale efficace, pour les quelques enfants qui n'auraient pas encore été contaminés.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Pourquoi les salles de classe n'ont-elles pas été équipées de détecteur CO₂, voire de purificateur d'air ?**
- 2) L'efficacité du port du masque à l'école par des enfants de 8 à 11 ans a-t-elle été démontrée par des études scientifiques, en Suisse ou à l'international ?**
- 3) Le DIP a-t-il constaté une circulation du virus moindre dans les classes de 5P par rapport aux classes de 4P depuis l'obligation du port du masque ?**
- 4) Pourquoi la vaccination des enfants de 5 à 12 ans a-t-elle pris autant de temps à démarrer ?**

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les capteurs de CO₂ sont des appareils permettant de mesurer la concentration de CO₂ dans un espace donné. Cette concentration peut être utilisée comme un indicateur indirect de la concentration des aérosols exhalés. Ces aérosols peuvent s'accumuler dans les espaces intérieurs mal ventilés, augmentant le risque de transmission du virus. Cependant, ces capteurs ne renseignent que sur la qualité de l'air et n'ont pas d'effet protecteur. La seule mesure permettant un air sain est l'aération régulière. Ces appareils peuvent même fournir des données faussement rassurantes lorsque les pièces sont un peu hautes car les aérosols ne se diffusent pas comme le CO₂ dans des grands volumes.

Ainsi, la direction générale de la santé (DGS) ne recommande pas l'utilisation de capteurs de CO₂ ou d'autres appareils purificateurs d'air, qui peuvent donner une impression de fausse sécurité et faire oublier les mesures connues et efficaces contre la transmission. Comme pour le lavage des mains,

l'aération des pièces doit s'effectuer avec les mêmes réflexes : on aère dès qu'on entre dans une pièce, dès qu'on en sort, après les pauses, et on intègre des périodes d'aération plus longues au cours de la journée avec création de courants d'air.

La sécurité du port du masque pour les enfants dès 2 ans est établie. Voici la dernière publication sur le port du masque de la Société suisse de pédiatrie (SSP) :

<https://www.paediatricschweiz.ch/fr/news/port-du-masque-a-lecole-primaire/>

Comme mentionné dans leurs publications précédentes, le port du masque chirurgical est sans danger pour les élèves de l'école primaire du point de vue de la physiologie respiratoire : l'absorption d'oxygène et le dégagement du CO₂ ne sont pas affectés. Cette position est en accord notamment avec :

- l'OMS (<https://who.int/fr/>)
Questions-réponses sur la COVID-19 > Questions-réponses sur les masques et les enfants dans le contexte de la COVID-19;
- le CDC (Center for Disease Control and Prevention) (<https://www.cdc.gov/>) > All COVID-19 Topics > Types of Masks and Respirators;
- l'AAP (American Academy of Pediatrics) (<https://www.aap.org/>)
Critical Updates on COVID-19 > COVID-19 Interim Guidance > Face Masks.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une mesure désagréable et qui peut avoir un impact négatif sur le développement du langage et des émotions chez les plus jeunes. Pour ces raisons, cette mesure ne s'est appliquée que dès la 5^e primaire, et pour un temps limité, tout en renforçant les autres mesures de prévention et de protection (lavage des mains, aération). D'autres cantons (Berne, par exemple) l'ont instaurée dès la 3^e primaire.

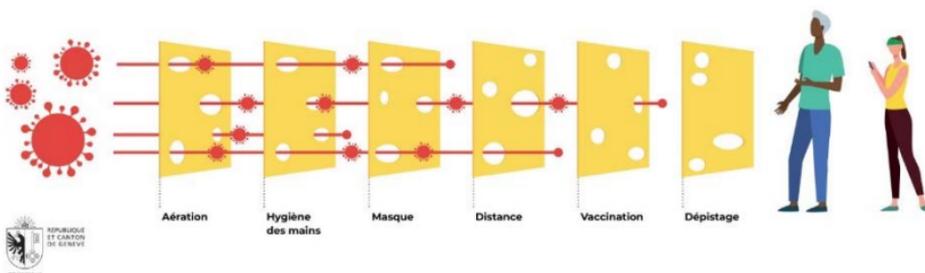
Le port du masque est une mesure efficace contre les infections, même lorsque son utilisation est imparfaite; c'est une protection qui est optimale lorsqu'elle est combinée aux autres mesures de protection.

Modèle du fromage suisse

Stop COVID

Aucune mesure n'est parfaite mais, combinées, elles apportent la meilleure protection.
Pour vous-mêmes, et pour les autres.

Petit à petit, nous allons pouvoir lever les mesures qui ne sont plus nécessaires, et apprendre à vivre avec celles qui le restent.



La situation épidémiologique s'est rapidement détériorée au mois de décembre, et la stratégie cantonale a basculé vers une stratégie d'amortissement avec priorisation des activités (notamment priorisation des appels téléphoniques aux personnes vulnérables, gestion des clusters limitée aux établissements sensibles pour des raisons sanitaires ou sécuritaires, dispositif de réponses et non de contrôle). Dans cette situation de crise, il n'est pas possible de suivre les différences de chiffres entre les élèves des 4^e et 5^e primaire : ces données ne sont pas disponibles.

Aujourd'hui, nous savons que les enfants ne sont pas une population à risque, y compris avec le variant Omicron. Lorsqu'ils s'infectent, il est très rare que les enfants développent une infection sévère et de ce fait, les infections chez les enfants n'entraînent pas une surcharge hospitalière. Nous allons devoir apprendre à vivre avec le COVID, et pour ces raisons et grâce à la vaccination des personnes vulnérables, les enfants ont été les premiers à pouvoir bénéficier des allègements des mesures de protection.

Voici les deux étapes nécessaires avant une vaccination en Suisse :

- autorisation de Swissmedic : autorisation pour la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans accordée à Pfizer le 10 décembre 2021. (<https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home.html> – Onglet Actualité > Pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) > Point sur l'octroi des autorisations de mise sur le marché dans le cadre de la lutte contre le Covid-19);
- recommandations de l'OFSP/CFV publiées le 14 décembre 2021 pour la vaccination des 5-11 ans.

Une fois les recommandations publiées, il faut que le produit soit disponible; or la livraison des préparations pédiatriques a pris un peu de temps à l'échelle nationale. A Genève, ces préparations ont été reçues le 29 décembre 2021 et la vaccination effective a démarré le 5 janvier 2022, soit quelques jours à peine après réception des premières doses livrées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO